

Réunion référents quartiers Centre bourg 8 février 2016

Présents : Madame et Messieurs D'AURIA, MOUTON, SARTRE, KUBICKI, ESCOFFIER, AULAGNIER Maire, RIVET.

Ordre du jour :

- Mise en place zone bleue et stationnement en épi parvis église
- Barriérage le long de l'église
- Sécurité (sortie parking sur route d'Auvergne) et création ralentisseurs
 - Stationnement en épi zone bleue : il y en aura 2x4 qui seront soumis à un arrêt 20' de 7h à 19h pour la semaine et 8h-12h samedi. Par ailleurs deux places « Arrêt minute » seront créés devant l'agence actuelle du Crédit Agricole.
 - Disques stationnement prêts à être distribués.
 - Un panneau indiquera le nombre des places de stationnements disponibles sur les parkings mairie (47) et 3 places supplémentaires seront matérialisées le long de la Place des droits de l'homme.
 - Contact pris avec la responsable du calendrier randonnées pédestres et des relations avec les marcheurs : consigne a été donnée de stationner sur les parkings plus adaptés : gymnase, salle du cloutier....
 - Rue d'Auvergne mur du bâtiment foyer vellave déconstruit et trottoir aménagé avec passage élargi (pavés) permettant une meilleure visibilité et un accès Personnel à Mobilité Réduite.
 - Restera à placer la balise face à la sortie parking, le traçage ayant été effectué un peu rapidement.
 - Évocation de l'installation de la barrière le long de l'église et explications de la rencontre avec les commerçants, qui ont demandé simplement l'enlèvement de la barrière d'angle. Très satisfaits par ailleurs de la création des deux « arrêts – minute ».
 - Les plateaux : ralentisseur de la rue d'Auvergne est bien aux normes, création prévue pour 2016 d'un nouveau ralentisseur rue Denis Peyrard (proche de chez M. GRAND).
 - Route de Firminy : étude en cours en vue de déterminer l'endroit le mieux adapté (attention avec l'espace containers face au nouvel immeuble).
 - ✓ Éclairage avec signalement d'ampoules clignotantes ou grillées : les travaux qui nécessitent une nacelle seront regroupés et notre équipe changera les ampoules incriminées.
 - ✓ Il est signalé aussi le passage piéton non éclairé et qui peut se révéler dangereux rue Denis Peyrard.
 - ✓ Rappel du miroir demandé face à la chapelle. Il est commandé.
 - ✓ Il est indiqué que du fait de l'imminence des travaux sur le bâtiment de l'ancienne cure en vue de sa transformation en bureau par la Crédit Agricole, il semble plus judicieux de reporter le changement de sens du chemin des Barabans.

Questions diverses :

Les chenilles processionnaires : le traitement sera effectué sur l'espace public la semaine prochaine.

Le cloutier : réflexion sur l'aménagement et le goudronnage du parking. D'autre part, les deux bureaux sont effectivement occupés par le SSIAD, dans les meilleures conditions possibles.

Dossier de l'ancienne chapelle toujours en cours comme suite à une proposition de transformation qui ne convenait pas à l'esprit que nous souhaitons conserver à ce patrimoine.